

07

FINANCES ET RESSOURCES

Photo: AIFM





Photo: TMC

Jusqu'à ce que l'AIFM dispose de fonds suffisants provenant d'autres sources pour couvrir ses dépenses administratives (par exemple, les redevances de l'exploitation minière en eaux profondes), ces dépenses seront couvertes par les contributions évaluées de ses Membres.

À cette fin, le barème est fondé sur le barème utilisé pour le budget ordinaire des Nations Unies, ajusté pour tenir compte des différences de composition, avec un taux plafond de 22 % et un taux plancher de 0,01 %.

Depuis 2013, l'AIFM applique également un système de recouvrement des coûts selon lequel les contractants sont tenus de payer des frais généraux annuels représentant le coût des services qui leur sont fournis par l'AIFM. Pour l'exercice 2023-2024, les frais généraux devraient représenter environ 87 % des revenus de l'AIFM.

À partir de l'exercice 2023-2024, le budget de l'AIFM est divisé en quatre parties principales. Un fonds administratif général couvre les frais liés au fonctionnement du Secrétariat, y compris les dépenses de personnel. La

partie 2 du budget couvre les frais de service des réunions des différents organes de l'AIFM. La partie 3 couvre les activités programmatiques de l'AIFM et la partie 4 détaille les coûts de la conformité et de la gestion réglementaire. En outre, une série de fonds fiduciaires et de fonds volontaires spéciaux ont été créés à différentes fins, notamment pour permettre la pleine participation des États en développement aux activités de l'AIFM.

En mars 2019, l'AIFM a créé un fonds fiduciaire multidonateur pour un soutien extrabudgétaire afin d'attirer des contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs pour financer des activités non régulières ou des activités non financées par le budget approuvé. Les contributions peuvent être ponctuelles ou soutenir des programmes ou des projets pluriannuels. Les fonds seront utilisés selon les conditions convenues avec les donateurs respectifs, y compris les exigences en matière de rapports et d'audit. Depuis sa création, le fonds a levé près de **2 495 376 USD** et dispose d'un solde net de **627 199 USD** au 31 mai 2023.

Fonds de partenariat de l'AIFM

À la suite de l'examen des termes de référence du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine par la CF (ISBA/27/A/8-ISBA/27/C/36), en août 2022, l'Assemblée a décidé de créer le Fonds de partenariat de l'AIFM en tant que nouveau fonds fiduciaire. Les objectifs du Fonds de partenariat de l'AIFM sont de promouvoir et d'encourager la conduite de la recherche scientifique marine dans la Zone au profit de l'humanité dans son ensemble, d'offrir aux scientifiques et au personnel technique qualifiés des États en développement la possibilité de participer

à des programmes internationaux de recherche scientifique marine, de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action RSM de l'AIFM, contribuer à la conception, au développement et à la mise en œuvre de programmes et d'activités de développement des capacités dédiées alignées sur les besoins prioritaires identifiés par les États en développement Membres de l'AIFM et renforcer les contributions de l'AIFM à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et la réalisation des ODD.

Encadré 13.

Membres du conseil d'administration du Fonds de partenariat de l'AIFM désignés par le Secrétaire général

La première réunion du conseil d'administration du Fonds de partenariat de l'AIFM (**Encadré 13**) s'est tenue le 1er juin 2023. Les membres ont pu approuver les priorités stratégiques et les activités proposées pour 2023. En conséquence, une série de subventions et d'appels à contributions a été publiée pour soutenir la mise en œuvre des priorités de recherche stratégiques de Plan d'action RSM de l'AIFM et les principaux domaines de résultats stratégiques de la Stratégie de renforcement des capacités.



M. José Dallo
Directeur, OEMMR,
Secrétariat de l'AIFM



Dre Marie Bourrel-McKinnon
Chef de cabinet et Chef
de l'unité de planification
stratégique, Secrétariat de
l'AIFM,



M. Erasmo Lara Cabrera
Président de la
Commission juridique et
technique



M. Andrzej Przybycin
Président de la CF (jusqu'à
l'élection de la présidence
en juillet 2023)



Pr Ed Hill
Directeur général, National
Oceanography Center,
Royaume-Uni



Dr Wan-hyun Choi
Président, MABIK,
République de Corée



**Mme Jorun
Sigrid Nossum**
Chef, Département
du climat et de
l'environnement,
section Océans -
Agence norvégienne
de coopération au
développement



**Contre Amiral
Md. Kurshed Alam**
Secrétaire (Unité des
affaires maritimes),
ministère des Affaires
étrangères, Bangladesh



M. Bharat Raj Paudyal
Ministre des Affaires
étrangères, Népal



SEM Dwight C.R. Gardiner
Ambassadeur
extraordinaire et
plénipotentiaire, Antigua-
et-Barbuda



SEM Neville Gertze
Représentant permanent
auprès de l'AIFM, Namibie

Budget 2023-2024

Le budget de l'AIFM pour l'exercice 2023-2024 s'élève à **22 256 000 USD** répartis comme suit:

Répartition du budget de l'AIFM



Dépenses administratives

14 413 000 USD



Coût des services de conférence

3 360 000 USD



Programmes

3 123 000 USD



Assurance de la conformité et gestion réglementaire

1 360 000 USD

TOTAL

22 256 000 USD

Fonds de contributions volontaires

Fonds volontaire spécial pour les membres de la CJT et de la CF

Le Fonds volontaire spécial, destiné à couvrir les frais de participation des membres de la CJT et de la CF des pays en développement, a été créé en 2002. À la date de mai 2023, le total des contributions au fonds s'élevait à 1 383 780 USD ; le solde restant est de 40 004 USD.

Contributions : Juin 2022 à mai 2023	USD
Royaume-Uni	10 000
Chine	40 000
Norvège	9 775
Contractants ⁶⁶	18 000
Contributions totales sur la période	77 775
Contributions totales au cours du cycle de vie	1 383 780
Total des fonds disponibles en mai 2023	40 004

Fonds volontaire spécial pour les membres du Conseil

Lors de sa 23^{ème} session en 2017, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer un fonds volontaire spécial alimenté par des contributions volontaires pour financer la participation des membres du Conseil originaires d'États en développement aux réunions supplémentaires du Conseil convoquées pour travailler sur le projet de règlement d'exploitation, en veillant à ce que la participation soit inclusive. À la date de mai 2023, le total des contributions au fonds s'élevait à 145 202 USD ; le solde restant est de 548 USD.

Contributions : Juin 2022 à mai 2023	USD
Contractants ⁶⁷	25 500
Royaume-Uni	10 000
Contributions totales sur la période	35 500
Contributions totales au cours du cycle de vie	145 202
Dépenses totales	144 654
Total des fonds disponibles en mai 2023	548

Fonds volontaire spécial destiné à soutenir les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise

Au cours de la première partie de sa 25^{ème} session, le Conseil a demandé au Secrétaire général de créer un fonds volontaire spécial alimenté par des contributions volontaires afin de fournir les fonds nécessaires au travail du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise. Le fonds a été créé le 1^{er} mars 2019. À la date de mai 2023, sept contributions s'élevaient à 60 655 USD ; le solde restant est de 3 528 USD.

Contributions : Juin 2022 à avril 2023	USD
Royaume-Uni	10 000
Malta	11 339
Contributions totales sur la période	21 339
Contributions totales au cours du cycle de vie	60 655
Dépenses totales	57 127
Total des fonds disponibles en avril 2023	3 528

Fonds de partenariat de l'AIFM

Le Fonds de partenariat a été créé par une décision de l'Assemblée en 2022 (ISBA/27/A/10) en tant que fonds d'affectation spéciale multidonateurs conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. Le Fonds commencera ses activités en 2023. Depuis 2022, l'ISAPF a reçu des contributions de la France (122 124 USD), de la Grèce (52 520 USD), de la Chine (20 000 USD) et du Mexique (10 000 USD). Au 31 mai 2023, l'ISAPF disposait d'un solde de 604 644 USD. Lors de sa première réunion du 1^{er} juin 2023, le conseil d'administration de l'ISAPF a alloué un total de 382 000 USD à quatre initiatives (**chapitre 3, encadré 10**).

66 TOML, NORI et Marawa Research and Exploration Ltd.

67 UK Seabed Resources Development, TOML et NORI.